

**1 • Bulletin d’information • Octobre 2012**



Cette article contient environ 210 mots (avec l’image dans l’espace ci-dessus). La police de caractères principale est Adobe Garamond Pro Semibold pour les titres en violet moyen. La taille des caractères est de 8 pts Le caractère choisi pour le corps de texte de ce bulletin de nouvelles est Trebuchet 9 pts en noir 85 %. L’article contient environ 160 mots en page 1.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Curabitur faucibus lectus eget risus fringilla volutpat pulvinar libero tristique. Nullam id nisi augue. Cras bibendum aliquamlorem, eget accumsan mi consequat nec. Ut tristique convallis porta. Aliquam eget justo urna. Nulla viverra justo a odio volutpat sollicitudin. Vivamus nec metus urna, vitae scelerisque quam. Nunc eget tortor non lectus luctus adipiscing. In hac habitasse platea dictumst.

Vivamus nec metus urna, vitae scelerisque quam. Nunc eget tortor non lectus luctus adipiscing. In hac habitasse platea dictumst. Nullam id nisi augue. Cras bibendum aliquam lorem, eget accumsan mi consequat nec. Aliquam eget justo urna. Nullam id nisi augue. Cras bibendum aliquam lorem, eget accumsan mi consequat nec. Aliquam eget justo urna.

Suite à la page 2

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Curabitur faucibus lectus eget risus fringilla volutpat pulvinar libero tristique. Nullam id nisi augue. Cras bibendum aliquam lorem, eget accumsan mi consequat nec. Ut tristique convallis porta. Aliquam eget justo urna. Nulla viverra justo a odio volutpat sollicitudin.

Exergue en Trebuchet bold italic, 10pts.

Vivamus nec metus urna, vitae scelerisque quam. Nunc eget tortor non lectus luctus adipiscing. In hac habitasse platea dictumst. Cras bibendum aliquam lorem, eget accumsan mi consequat nec.

Curabitur faucibus lectus eget risus fringilla volutpat pulvinar libero tristique. Nullam id nisi augue. Cras bibendum aliquam lorem, eget accumsan mi consequat nec. Ut tristique convallis porta. Aliquam eget justo urna. Nulla viverra justo a odio volutpat sollicitudin. Vivamus nec metus urna, vitae scelerisque quam. Nunc eget tortor non lectus luctus adipiscing. In hac habitasse platea dictumst. Cras bibendum aliquam lorem, eget accumsan mi consequat nec. Nunc eget tortor non lectus luctus adipiscing. In hac habitasse platea dictumst. Nunc eget tortor non lectus luctus adipiscing. In hac habitasse platea dictumst.

Aliquam eget justo urna. Nulla viverra justo a odio volutpat sollicitudin. Nullam id nisi augue. Cras bibendum aliquam lorem, eget accumsan mi consequat nec. Ut tristique convallis porta. Aliquam eget justo urna. Nulla viverra justo a odio volutpat sollicitudin. Vivamus nec metus urna, vitae scelerisque quam. 

Page 1

Titre de l’article no 1

Titre de l’article no 2

Page 2

Titre de l’article no 3, un peu plus long

Page 3

Message du president

Nouvelles locales

Page 4

Titre de l’article no 4

Titre de l’article no 5, un peu plus long aussi

*Bulletin d’information*

Le titre de l’article no 2 s’insère ici

Par : Anonyme

Cet article contient environ 160 mots   
(avec l’exergue). Adipiscing elit. Curabitur faucibus lectus eget risus fringilla volutpat pulvinar libero tristique. Nullam id nisi augue. Cras bibendum aliquam lorem, eget accumsan mi consequat nec. Ut tristique convallis porta. Aliquam eget justo urna.

Vestibulum tristique turpis eu nisi vehicula lacinia. Maecenas id sollicitudin magna. Vivamus rutrum nulla mi, quis pellente.

Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Curabitur faucibus lectus eget risus fringilla volutpat pulvinar libero tristique. Nullam id nisi augue. Cras bibendum aliquam lorem, eget accumsan mi consequat nec. Ut tristique convallis porta.

Curabitur faucibus lectus eget risus fringilla volutpat pulvinar libero tristique. Nullam id nisi augue. Cras bibendum aliquam lorem, eget accumsan mi consequat nec. Ut tristique convallis porta. Aliquam eget justo urna. Nulla viverra justo a odio volutpat sollicitudin. Vivamus nec metus urna, vitae scelerisque quam. 

**Octobre 2012**

Volume I • Numéro 1

CONTENU

Le titre de l’article no 1 s’insère ici

Par : Anonyme



Conseils aux nouveaux   
et jeunes travailleurs

*Courtoisie du Canari : Le bulletin santé et sécurité   
du SCFP*

Tous les travailleurs sont confrontés à un risque plus élevés de blessures au cours des six premiers mois au travail car souvent ils ne sont pas au courant des risques. Entre 2007 et 2009, 124 travailleurs canadiens de 15 à 24 ans sont morts de blessures liées au travail.1

Questions pour votre nouvel employeur

Dès votre arrivée, demandez à votre employeur de vous donner des informations relatives à la santé et sécurité de votre lieu de travail. Par exemple :

1. Quels sont les dangers liés à mon travail ?
2. Quelle formation vais-je recevoir ?
3. Est-ce que je dois porter certains équipements de sécurité ?
4. Que dois-je faire si je me blesse ?
5. À qui dois-je faire part de mes préoccupations en matière de santé et sécurité ?

Votre lieu de travail est-il dangereux ?

Bien que ce soit la responsabilité principale de votre employeur de fournir un milieu de travail sain et sécuritaire, vous devez aussi être vigilants. Certains signes indiquent   
que votre lieu de travail est dangereux.

* D’autres travailleurs sont blessés au travail.
* Vous travaillez sans supervision directe.
* Vous n’avez pas reçu la formation appropriée.
* Machinerie sans protection ou brisée.
* Les contenants de produits chimiques ne sont pas étiquetés.
* La sécurité est compromise pour sauver du temps ou de l’argent.

L’entretien est mal fait (planchers glissants, fils électriques effilochés) et aucune mesure n’est prise lorsque ces lacunes sont dénoncées.

Des moyens de vous protéger au travail

* Informez-vous de vos droits et obligations en vertu de la loi provinciale.
* Profitez de la formation offerte, apprenez à faire votre travail de façon sécuritaire et n’effectuez pas de tâches, ni n’utilisez d’équipements pour lesquels vous n’avez pas été formés.
* Connaissez vos tâches et sachez quoi faire en cas de blessure ou d’urgence.
* Demandez de l’aide, particulièrement si vous devez déplacer de lourdes charges ou si vous n’êtes pas certain de la façon dont il faut effectuer une tâche potentiellement dangereuse.
* Portez l’équipement de protection requis pour effectuer votre travail.
* Avisez votre supérieur chaque fois que vous voyez un danger ou êtes témoin d’une infraction.
* Parlez de votre travail à vos collègues et à vos proches. Il est possible qu’ils sachent des choses que vous ignorez !
* Les autres facteurs sont notamment le manque de formation, l’absence de supervision, des équipements non-sécuritaires, des conditions de travail stressantes et le travail effectué trop rapidement.

**Vous voulez en apprendre plus ?** Consulter la fiche de renseignements à **scfp.ca/sante-et-securite/nouveaux-travailleurs.** [environ 400 mots] 

1 Association des Commissions d’indemnisation des travailleurs du Canada http://awcbc.org/fr/youngworkerresourcesinformation.asp

**2 • Bulletin d’information • Octobre 2012**

Titre de l’article no 1

*suite de la page 1*



* Le sous-titre s’insère ici en Trebuchet   
  12 pts. en violet.

Le texte commence à la ligne suivante en Trebuchet 10 pts en noir 80 %.

* Le titre no 2 est un peu plus long

Trebuchet est aussi la police pour ce texte. Ne vous occupez pas du texte, il n’est qu’un exemple. Le texte continue jusqu’à la troisième ligne.

* Le titre no 3 est encore plus long

Le texte commence ici, encore une fois avec le style utilisé. Le titre peut être aussi long que vous le voulez, mais s’il dépasse 100 mots, vous devriez songer à en faire un article.

* Titre no 4

Si vous manquez d’espace, vous pouvez allonger cette section et raccourcir la section consacrée aux activités ci-dessous. Pour remplir l’espace inutilisé, insérez une image.

* Le titre est en Trebuchet 12 pts violet

Pour les détails des activités, utilisez le même style que pour les Nouvelles locales.

* En-tête no 2

Pour le texte, utilisez le même style que pour les Nouvelles locale.



Activités

Nouvelles locales

**3 • Bulletin d’information • Octobre 2012**

**Message du président**



J’ai le plaisir de vous présenter le premier numéro de notre nouveau bulletin de nouvelles qui sera publié trois fois par année.

Avant tout, j’aimerais souhaiter à tous nos membres une bonne et heureuse année. La dernière a été très spéciale pour nous, car nous avons célébré notre 70e anniversaire. Elle nous a aussi réservé son lot de défis, notamment des négociations tendues avec une administration qui refusait tout simplement de bouger. Le comité de négociation tient à remercier tous les membres pour leur appui et leur encouragement solides tout au long de ce difficile processus. Mais 2012 nous a aussi donné de bons moments. Notre campagne de publicité a atteint de nouveaux sommets grâce à des annonces primées et à l’engagement communautaire suscité. Cette campagne a contribué à sensibiliser les membres de notre section locale et à renforcer leur appui au syndicat.

Les membres ont aussi fait sentir leur présence partout dans la ville, car nous avons appuyé des activités communautaires comme le Relais pour la vie de la Société canadienne du cancer, le lever du drapeau de la Fierté à l’hôtel de ville, le défilé de la Fierté, les courses de bateaux dragons, le Festival d’Asie du sud-est et le pique-nique d’été de notre 70e anniversaire. Notre tente à bruine a connu un vif succès et les participants ont adoré les bouteilles d’eau remises avec l’information pertinente sur les nombreux services fournis par nos membres.

L’an dernier, l’engagement des membres de notre section locale a atteint un niveau record. Des centaines de nos membres ont participé à des campagnes de défense des droits et à des campagnes politiques. Notre toute première campagne courriel a aussi permis d’accroître le financement provincial destiné aux services de garde à l’enfance.

Communiquer avec le public et travailler avec des partenaires communautaires, ça change les choses.

J’espère que vous aurez du plaisir à lire notre bulletin de nouvelles! Participez à notre concours pour gagner des prix et faites-nous part de vos commentaires. Si nous travaillons ensemble, en solidarité, je sais que nous continuerons à grandir et à relever tous les défis qui nous attendent comme organisation.

En toute solidarité, votre président

SCFP 9999 twitter : @scfp9999

 Approximately 350 words (with pull quote). 

Congés annuels :   
Prenez-les, ils sont a vous.

Sans syndicat, comme nouvel employé, vous pourriez avoir seulement deux semaines de vacances par année. Heureusement pour vous, notre convention collective prévoit que les nouveaux employés bénéficient de trois semaines de vacances. Le nombre de jours de vacances augmente aussi avec l’ancienneté, et ce jusqu’à concurrence de six semaines par année. De plus des journées sont offertes en prime après dix, quinze et vingt ans de service.

Et n’oubliez pas que la pause entre la veille de Noël et le Jour de l’an a été négociée pour vous par votre syndicat! Nous avons aussi une clause dans la convention qui nous permet de reporter jusqu’à dix jours de vacances à l’année civile suivante.

Des membres nous ont demandé :   
« Qu’arrive-t-il si j’ai plus de dix jours à reporter? Est-ce que je les perds? » La réponse est NON !

Voici pourquoi : les clauses 20.02 et 20.03 de la convention collective prévoient que nous devons être informés du nombre de jours de congé annuel auquel nous avons droit à chaque mois de février, que les horaires de vacances sont déterminés par entente mutuelle et selon l’ancienneté, que nous devons être informés en octobre des journées de vacances qui n’ont pas été utilisées et qu’il existe un processus et un formulaire pour reporter toute journée de vacances restante.

Selon ces clauses, il incombe à l’employeur de veiller à ce que nos vacances soient programmées et à ce que les formulaires de report soient soumis.

Voici un autre point important : la convention collective ne dit pas que les vacances peuvent être reportées, elle dit que « les jours qui restent sont reportés à l’année suivante ». La convention précise aussi que « par entente mutuelle, ces jours de vacances peuvent être convertis en paie additionnelle ».

Nous avons négocié des vacances parce qu’elles sont importantes pour notre santé, pour nos familles et pour notre capacité à faire notre travail efficacement. Cela dit, si pour une raison ou pour une autre, vous avez plus de dix jours à reporter ou si vous pensez que vous avez perdu des jours de vacances, que ce soit parce que vous en aviez trop à reporter ou parce que vous n’avez pas soumis le formulaire de report, communiquez avec le bureau du syndicat ou avec un délégué syndical.

Ils veilleront à ce que vous receviez tous les jours auxquels vous avez droit. 

Environ 400 mots. Enlever la photo   
si vous manquez d’espace]

**4 • Bulletin d’information • Octobre 2012**

Nouvelles nationales

Poser les bonnes questions sur les PPP

*Greg Taylor, Service des communications du SCFP*

Un nouveau guide invitant les élus et les fonctionnaires municipaux à faire preuve de prudence lorsqu’ils songent à recourir aux partenariats public-privé pour financer des projets d’infrastructures publiques, vient d’être publié.

Le guide *Poser les bonnes questions : un guide à l’intention des municipalités qui envisagent les PPP* examine les nombreux enjeux entourant les PPP et propose des idées et des outils aux administrations locales. Il met en lumière les problèmes qui accompagnent la privatisation des infrastructures et des services et explique les raisons pour lesquelles il faut garder publics nos actifs et services vitaux.

« Après avoir lu ce guide, je suis certain que les maires et les conseillers municipaux y penseront à deux fois avant de se précipiter tête baissée dans des projets de privatisation et qu’ils conviendront avec nous que les PPP n’offrent pas tous les bénéfices vantés par leurs promoteurs », a affirmé Paul Moist, président national du SCFP.

« Les réponses détaillées concernant les coûts, le partage de risques, la qualité des services, l’entretien de l’infrastructure et les effets pour les travailleurs, les collectivités et l’économie locale aideront les municipalités à examiner les faits avec attention avant de s’engager dans un PPP », a expliqué John Loxley, auteur du guide et professeur d’économie à l’Université du Manitoba.

Une version électronique du guide peut être téléchargée à scfp.ca/guideppp et on peut en commander des exemplaires imprimés.

[Environ 250 mots]

Le coin du contrat